30 MAI 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/05-04 PARAMÈTRES STRATÉGIQUES D'UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU TIMOR-LESTE

Le Conseil d'administration :

1 Conformément à la décision BOD/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à la transformation du système au Timor-Leste, y compris ceux jugés hautement prioritaires, tels que présentés à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/05 DOC 04 et dans l'examen de la qualité du Secrétariat à l'annexe 2.

2 Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Timor-Leste, reproduit à l'annexe 4.

3 Invite le Timor-Leste à soumettre une requête de financement d'un montant maximum de 5 000 000 de dollars pour la transformation du système, conformément à la décision FRC/2021/09-01, et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	5 000 000
b.	**Facteurs favorables hautement prioritaires*** ▪ Données et éléments probants ▪ Financement national	
c.	**Domaines d'intervention des financements du GPE :** ▪ Améliorer la collecte de données sur les enfants handicapés ▪ Améliorer les compétences des enseignants pour une éducation inclusive et de qualité ▪ Améliorer la participation familiale et communautaire pour un meilleur accès ▪ Améliorer la qualité de l'éducation pour tous les enfants	